

MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
ET COUVERTURE DE LA COUR
COMMUNE DE CASTILLON DU GARD

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES
PARTICULIERES
(C.C.T.P.)
Lot 01 Démolition – Gros Œuvre - VRD**

MAITRE D'OEUVRE:

M. Jacques COLLAVIZZA - Architecte DPGL
6 Impasse des Aires - 30.210 CASTILLON DU GARD

ECONOMISTE:

M. Cédric RAGUES - ETCO
18 Rue de la Viticulture - 34.440 COLOMBIERS

MAITRE D'OUVRAGE:

Commune de CASTILLON DU GARD

LOT N° 01: DEMOLITION- GROS-OEUVRE - VRD

SOMMAIRE

A - PRESCRIPTIONS GENERALES DU LOT GROS-OEUVRE :..... 4

1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:	4
2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS:	4
3. CONSISTANCE DES TRAVAUX:	4
4. PREPARATIONS :	4
5. TEXTES DE REFERENCES:	5
5.1 GENERALITES:	5
5.2 DECRETS ET REGLEMENTS:	5
5.3 D.T.U.:	5
5.4 NORMES EUROPEENNES ET FRANÇAISES:	5
5.5 REGLES DE CALCULS ET DE CONCEPTION:	6
6. RESPECT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE:	6
7. QUALITE DES MATERIAUX:	6
7.1. GENERALITES:	6
7.2. BETONS:	6
7.3. LIANTS HYDRAULIQUES:	7
7.4. ADJUVANTS:	7
7.5. ACIERS:	7
8. FABRICATION ET MISE EN OEUVRE DU BETON:	8
8.1. COFFRAGE:	8
8.2. DECOFFRAGE:	9
8.3. COULAGE:	9
9. MACONNERIES AGGLO :	9

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :..... 11

0 – LIMITES DES PRESTATIONS:	11
1. INSTALLATION DE CHANTIER - PREPARATION:	11
2. DEMOLITIONS :	12
3. REPRISES EN SOUS OEUVRE	13
4. RESEAU SOUS DALLAGE	14
4.1 TRANCHEES SOUS DALLAGE	14
4.2 REGARDS	14
4.3 RESEAU EP	15
5. DALLAGE INTERIEUR:	15
6. PLANCHER DE LA COUR:	16
6.1 POUTRES	16
6.2 PLANCHER COLLABORANT	16
7. POUTRES BA:	16
8. DRESSAGE DE TABLEAUX:	16
9. ESCALIER BETON:	17
10. SEUIL:	17

11. GENOISE:	17
12. CHARPENTE - COUVERTURE:	17
12.1. HYPOTHESES DE DIMENSIONNEMENT:	17
12.2. CHARPENTE TRADITIONNELLE:	17
12.3. COUVERTURE TUILES:	18
12.4. ACCESSOIRES DE COUVERTURE :.....	18
12.5. GOUTTIERE:	19
12.6. DESCENTES EP:	19
13. SOCLE BA:	19
14. ENDUITS:	19
14.1. DECROUTAGE DES MURS EXISTANTS:	19
14.2. REJOINTEMENT DE MAÇONNERIE DE PIERRE:.....	20
14.3. ENDUIT A LA CHAUX:.....	20
14.4. DRESSAGE DE MURS POUR RELEVES D'ETANCHEITE:	20
15. RAMPE HANDICAPES:	21
15.1 FONDATIONS:.....	21
15.2 SOUBASSEMENTS:	21
15.3. DALLAGE EXTERIEUR:	21
15.4 MARCHES PIERRE:	22
15.5 SOL DE LA RAMPE:	22
15.6 CHASSE ROUE:.....	22
15.7 RACCORDS D'ENROBES:.....	23
15.8 BORNES ANTI-STATIONNEMENT:	23
16. VRD:	23
16.1 SIGNALISATION VERTICALE:	23
16.2. MARQUAGE AU SOL:	23
16.3. BANDE PODOTACTILES:	24
16.4. BANDE DE GUIDAGE:.....	24

A - PRESCRIPTIONS GENERALES DU LOT GROS-OEUVRE :

1. CONNAISSANCE DU DESCRIPTIF:

- L'entrepreneur titulaire du présent lot doit prendre connaissance du descriptif tous corps d'états dans sa totalité
- Outre les prescriptions particulières à son lot, il devra se conformer au chapitre observation généralés applicables à tous les corps d'états

2. MISE EN ŒUVRE ET PROTECTIONS:

- L'entrepreneur devra prévoir pour tous ses ouvrages :
 - ⇒ Les fournitures, transport, coltinages, manutentions
 - ⇒ Façonnage, pose, percement, scellements et raccords nécessaire au parfait achèvement
 - ⇒ La Main d'œuvre et le matériel de mise en oeuvre nécessaire
- D'une manière générale, tous les travaux nécessaire à la parfait exécution des ouvrages conformément aux règles de l'art et aux pièces du marché, même si ceux-ci ne sont pas expressement décrits au présent cahier des prestations techniques
- Le titulaire du présent lot devra assurer la protection de ses ouvrages tant au niveau du stockage qu'après leur installation et pendant toute la durée du chantier
- Jusqu'à la réception des ouvrages, l'entrepreneur restera seul respnsable de la qualité des matériaux et leur conformité aux prescriptions du marché

3. CONSISTANCE DES TRAVAUX:

- Le présent document a pour objet de définir l'ensemble des études, fournitures et travaux du présent lot en complément des dispositions prévues aux autres pièces du marché énoncées au C.C.A.P., et notamment :
 - ⇒ C.C.A.G. (Cahier des Clauses Administratives Générales)
 - ⇒ C.C.T.G. (Cahier des Clauses Techniques Générales), et C.P.C. (Cahier des Prescriptions Communes)
 - ⇒ C.C.A.P. (Cahier des Clauses Administratives Particulières).
 - ⇒ R.C. (Règlement de la Consultation).
 - ⇒ A.E. (Acte d'Engagement).
- Le C.C.T.P. du présent lot se décompose en deux documents :
 - ⇒ Le C.C.T.P. avec les prescriptions générales et la description des ouvrages
 - ⇒ Le C.P.T.C. et ses annexes (Cahier des Prescriptions Techniques Communes tous les lots) qui fait partie intégrante du C.C.T.P.

4. PREPARATIONS :

- L'Entrepreneur, avant la remise de son offre, se sera rendu sur place afin de juger des difficultés et sujétions nécessaires à la réalisation des travaux ; avant toute intervention, il aura repéré les zones concernées et les ouvrages et réseaux existants s'il y a lieu et fait le nécessaire auprès des services publics compétents (eau, PTT, Gaz, EDF...).
- Avant le début des travaux, l'Entreprise aura protégé les ouvrages alentours notamment les arbres conservés le nécessitant par mise en oeuvre de palissades ou tout autre moyen approprié ; toutes les précautions nécessaires seront prises quant à

la tenue des ouvrages pendant les travaux : étaitements, échafaudages, renforts provisoires, confortation...

5. TEXTES DE REFERENCES:

5.1 Généralités:

- L'Entrepreneur du présent lot est tenu de respecter les lois, décrets, arrêtés et règlements administratifs qui s'appliquent à cette réalisation ainsi qu'aux normes et documents qui régissent techniquement les travaux objet du présent C.C.T.P.
- En cas de discordance entre ces différents documents, celui de date la plus récente fait foi. La liste des documents rappelée ci-dessous n'est pas limitative. Tous les documents en vigueur à la date de remise de l'offre sont réputés connus de l'Entrepreneur.

5.2 Décrets et règlements:

- Code du travail
- Règles de mitoyenneté.
- Arrêté du 21 Septembre 1982 concernant les logements accessibles aux handicapés physiques
- Cette liste n'est pas limitative

5.3 D.T.U.:

- D.T.U. 12: Terrassements
- D.T.U. 13: Fondations
- D.T.U. 14: Cuvelage
- D.T.U. 20: Maçonnerie
- D.T.U. 21: Béton armé
- D.T.U. 23: Bétons divers
- D.T.U. 24: Fumisterie
- D.T.U. 25: Plâtrerie
- D.T.U. 26: Enduits, liants hydrauliques
- D.T.U. 27: Enduits projetés
- D.T.U. 44: Joints
- D.T.U. 60-32/33: Canalisations en PVC eaux usées et eaux pluviales
- Cette liste n'est pas limitative

5.4 Normes européennes et Françaises:

- Les matériaux et les mises en oeuvre, dont la réalisation est prévue au marché, doivent satisfaire aux dispositions portées par l'ensemble des Normes Européennes et Françaises publiées par l'Association Française de Normalisation (A.F.N.O.R.) et homologuées par arrêté ministériel et en vigueur à la date de la remise de l'offre même si elles ne sont pas citées dans le présent document.
- Liste non exhaustive des normes à prendre en compte:
 - ⇒ Eurocode 1
 - ⇒ NF A 35-05 0 35-022: Armatures pour béton armé
 - ⇒ P12: Eléments de maçonnerie
 - ⇒ NF P 15-010, 15-301 à 15-467: Liants hydrauliques
 - ⇒ NF P 18 pour les granulats, les adjuvants, le béton et les essais

5.5 Règles de calculs et de conception:

- Eurocode 1.
- Règles B.A.E.L. 91 (D.T.U. P 18.702)
- Réglementation thermique RT2012
- Règles N84 révisées 95 avec modificatifs n°1 et 3 d'avril 2000 Action de la neige sur les constructions.
- Règles NV 65 révisées avec modificatif n°4 de février 2009 Règles définissant les effets de la neige et du vent sur les constructions.
- Règles PS 92 (D.T.U. P 06.013) - Règles de construction parasismiques
- Étaisements : Recommandations pour la réalisation des étaisements.
- CPT Planchers Cahier des Prescriptions Techniques Communes aux procédés de planchers
- Nouvelle réglementation acoustique : arrêté du 9 janvier 1995 et arrêtés du 30 juin 1999.

6. RESPECT ISOLATION THERMIQUE ET ACOUSTIQUE:

- L'Entrepreneur du présent lot doit se conformer, aux réglementations acoustique et thermique en vigueur, aux prescriptions du C.P.T.C. et à l'étude thermique jointe au DCE.
- En conséquence, les matériaux, matériels et procédés de construction doivent permettre de ne pas dépasser les niveaux de pression acoustique réglementaires à l'intérieur des locaux en tenant compte de la nature, de la fonction et des bruits engendrés par les locaux contigus ou espaces extérieurs.
- Afin d'obtenir tous renseignements nécessaires au respect de ces exigences, il prend contact avec les Entrepreneurs des autres Corps d'état.

7. QUALITE DES MATERIAUX:

7.1. Généralités:

- Les matériaux devront répondre aux indications des normes NF les concernant ou être titulaire d'un avis technique délivré par le C.S.T.B. ou un institut européen affilié

7.2. Bétons:

- Les qualités et les types de bétons et mortiers à utiliser sur chantier sont indiqués dans la 2^{ème} partie du présent document, suivant leurs utilisations et leurs fonctions
- Les matériaux employés devront correspondre aux qualités et descriptions figurées dans les D.T.U. : D.T.U. n° 21 et 23 pour les bétons, D.T.U. 26.1 pour les mortiers et BPEP 18.305 concernant les bétons prêts à l'emploi et normes notamment la norme NF EN 260.1
- La conception et la mise en oeuvre des bétons sont déterminées par le DTU n°20, 21 et les règles BAEL 91
- L'Entreprise fera exécuter à sa charge par un organisme agréé par le Maître d'Oeuvre des essais normalisés de résistance à la compression sur éprouvettes prélevées sur chantier pour tous les bétons mis en oeuvre et présentera les résultats et procès-verbaux correspondants au Maître d'Oeuvre et ce à chaque phase du coulage : fondations, murs, planchers.
- Par ailleurs, les matériaux constitutifs devront satisfaire aux conditions ci-après :

- ⇒ Les liants hydrauliques employés pour la confection des parties non revêtues et vues, seront approvisionnés en une seule fois en vue de l'obtention d'une teinte uniforme.
- ⇒ Les sables et graviers seront soigneusement lavés pour la réalisation de béton blanc ou "clair" s'il y a lieu.
- L'Entrepreneur pourra proposer l'emploi d'adjuvants agréés AFNOR pour béton ; dans ce cas, le choix des produits devront recevoir l'agrément du Maître d'Œuvre et du bureau de contrôle. Dans tous les cas d'emploi d'adjuvants (plastifiants réducteurs d'eau notamment), l'Entreprise aura impérativement exécutée les "bétons de convenance" et tous les essais correspondants.
- L'eau de gâchage des béton et des mortiers doit être conforme à la norme NF P.18.303. Une analyse de l'eau employée, peut être demandée par le Maître d'oeuvre, les frais correspondants sont à la charge de l'Entrepreneur. L'eau de gâchage doit être propre et ne contenir aucune matière organique ou trace d'impureté pouvant nuire à la qualité du béton

7.3. Liants hydrauliques:

- Le ciment C.P.A. ou C.P.J. est généralement de la classe 45, sauf spécification contraire indiquée ci-après ou dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.). Il est conforme aux Normes Françaises P.15.300 et P.15.301.
- Tout ciment humide ou ayant été altéré par l'humidité est rejeté. Les emballages ou bords de livraison portent obligatoirement les indications normalisées et la provenance du ciment.

7.4. Adjuvants:

- L'emploi d'adjuvants (hydrofuge et de plastifiants-entraîneurs d'air) pourra s'avérer utile ou nécessaire, mais restera soumis au respect des prescriptions des normes NF correspondantes. Leur dosage devra être déterminé par une étude en laboratoire et confirmé par des essais préalables.
- L'entrepreneur devra s'assurer de la compatibilité de ces produits avec le liant et les granulats mais aussi avec la nature des revêtements (intérieur et/ou extérieur).
- Les accélérateurs, retardateurs, plastifiants, entraîneurs d'air, hydrofuges doivent être conformes à la norme AFNOR NF.P 18.103 et NF.P 18.330 à 338 et circulaire 80/08 du 08.08.1980
- Ils devront être mis en oeuvre conformément au Cahier des Charges du Fabricant.

7.5. Aciers:

- **Généralités:**
- Les barres seront coupées à la cisaille, cintrées à froid assemblées par ligatures ou soudures et exemptes de paille, de fente, de strie, de gerçure ou de soufflure et parfaitement propres lors de leur mise en oeuvre sans rouille non adhérente, peinture, graisse, ciment, terre ou autre matière nuisible.
- La qualité, les nuances et les caractéristiques particulières des aciers sont fixés par les normes NF A.35.015 à 35.022 et les DTU 20, 20.11, 20.12 et 23.1
- Ils doivent être conformes à leur fiche d'homologation et au BAEL
- **Aciers doux:** Type Fe E 215, Limite d'élasticité garantie $f_e = 240$ MPa.
- **Aciers à haute résistance et adhérence (HA) ou à haute limite élastique (HLE):** Limite d'élasticité garantie diamètre inférieur ou égal à 40 mm : $f_e = 400$ MPa ou

- 500 MPa.
- Sauf indications contraires, les aciers employés seront de qualité "soudable".
- L'Entreprise pourra être tenue de fournir au Maître d'oeuvre la fiche d'identification technique des aciers employés sur le chantier.
- **Treillis soudé:** Il devra avoir le label A.D.ET.S. et être conforme aux Règles B.A.E.L. 91.
- **Enrobage des aciers :**
- Ce sont ceux prévus par les Règles B.A.E.L. 91 et le D.T.U. 11.1.
 - ⇒ 4 cm pour les ouvrages à la mer exposés aux embruns et brouillards salin ou a des atmosphères très agressives dont tous les parements extérieurs.
 - ⇒ 3 cm pour les parements soumis à des actions agressives, aux intempéries, aux condensations ou au contact d'un liquide.
 - ⇒ 2 cm pour les parois situées dans des locaux couverts et clos et non exposés aux condensations.
- L'enrobage des armatures est obtenu par des dispositifs efficaces de calage en béton ou en plastique. Toute partie bétonnée laissant apparaître les armatures est soit démolie, soit repiquée et reconstituée avec du béton sur ordre du Maître d'oeuvre.

8. FABRICATION ET MISE EN OEUVRE DU BETON:

8.1. Coffrage:

- Ils seront constitués par des éléments en bois sain, sec, exempt de fentes et de cassures et ne seront ni gauches, ni voilés. Ils comprendront raidisseurs, traverses, étais, serre-joints, coupes, assemblages...
- Les coffrages doivent présenter une rigidité suffisante pour résister, sans déformation sensible, aux charges et pressions auxquelles ils sont soumis ainsi qu'aux chocs accidentels pendant l'exécution des travaux.
- Ils doivent être suffisamment étanches, notamment aux arêtes, pour éviter toute perte de laitance. L'étanchéité du coffrage doit être telle que ne puissent se produire que de rares suintements de laitance non susceptibles d'affecter les qualités mécaniques ni, éventuellement, les qualités d'étanchéité ou d'aspect de la paroi.
- Préalablement au bétonnage, les coffrages doivent être débarrassés de tous matériaux étrangers (papier, polystyrène expansé, bois, fils d'attache, etc...).
- Les coffrages des parties en béton devant rester apparentes, brutes de décoffrage, seront très soignés et seront exécutés en contreplaqué " coffrage" ne se déformant pas à l'humidité ou en bois raboté.
- Lorsque le béton est demandé brut de décoffrage, toutes dispositions doivent être prises pour que les faces après décoffrage ne comportent aucune pièce de bois apparente, ni aucune trace qui n'auraient pas été souhaitée par le Maître d'oeuvre. Aucune ségrégation ne sera tolérée
- Les coffrages métalliques (banches notamment) seront utilisés pour les ouvrages verticaux.
- Ils seront conçus et mis en oeuvre suivant les dispositions prévues par leur fabricant.
- On distinguera 5 types de parement de coffrage suivant le D.T.U. 23.1 (article 3.9), D.T.U. 21 (article 7.2.1) :
 - ⇒ Parement de classe C0 - Elémentaire

- ⇒ Parement de classe C1 - Ordinaire
- ⇒ Parement de classe C2 - Courant
- ⇒ Parement de classe C3 - Soigné
- ⇒ Parement de classe C4 - Très soigné
- ⇒ Parement de classe C5 - "Architectonique ou décoratif"

8.2. Décoffrage:

- Le décoffrage doit être entrepris lorsque le béton a acquis un durcissement suffisant pour pouvoir supporter les contraintes auxquelles il sera soumis immédiatement après, sans déformation excessive et dans des conditions de sécurité suffisantes. Les ragréages ou rebouchages ne doivent être effectués qu'après l'avis du Maître d'oeuvre avec des produits spéciaux. Ils sont interdits pour les parements bruts de coffrage.
- Tout ragréage ou rebouchage qui serait fait sans l'accord du Maître d'oeuvre entraînerait la démolition et la reconstruction de l'ouvrage aux frais de l'entreprise. Les arêtes des ouvrages bétonnés doivent être, après décoffrage, protégées contre les chocs pendant toute la durée du chantier.
- Les surfaces de béton destinées à rester apparentes doivent être protégées par une feuille de polyéthylène contre les projections de mortier, de peinture, etc... Au décoffrage, s'il apparaît des défauts d'aspect, le Maître d'oeuvre demandera la démolition de l'ouvrage sur la surface nécessaire pour que la reprise se fasse sur des joints de calepinage.

8.3. Coulage:

- Le coulage, reprises de bétonnage, etc... seront effectués conformément au D.T.U. 23.1.
- Lorsque la température mesurée sur le chantier est inférieure à - 5°C, la mise en place du béton n'est pas autorisée. Lorsque cette température est comprise entre + 5°C et - 5°C, la mise en place du béton n'est autorisée que sous réserve de l'emploi de moyens efficaces pour prévenir les effets dommageables du froid.
- Le programme de bétonnage précise alors les dispositions à prendre. Après interruption de bétonnage due au froid, le béton éventuellement endommagé est démoli et il est opéré comme dans le cas de reprises accidentelles.
- Les arêtes, saillies, etc..., des parties destinées à rester brutes de décoffrage seront parfaitement dressées et toutes mesures utiles en vue de la protection de ces ouvrages pendant la durée des travaux seront exécutées et prises en charge par l'entrepreneur du présent lot.
- Dans le cas de surfaces destinées à recevoir un enduit, l'entrepreneur du présent lot s'assurera que l'adhérence peut être parfaitement réalisée. Dans le cas contraire, il procédera, à ses frais, à l'exécution d'un piquage ou bouchardage de ces surfaces permettant d'assurer cette adhérence.

9. MACONNERIES AGGLO :

- Blocs agglomérés en béton lourd de sable et de gravillons.
- Ils seront conformes à la Norme NF P.14.301 et des catégories B40 - B60 - B80. Les chiffres 40, 60, 80 indiquant la contrainte de rupture rapportée à la section brute du bloc en kg par cm².

- Leur mise en oeuvre sera exécutée conformément aux D.T.U. 20 et 20.11, ainsi qu'aux recommandations de l'Union Nationale de la Maçonnerie.
- La mise en oeuvre des blocs comprendra tous les ouvrages béton armé incorporés aux murs : linteaux, raidisseurs, chaînages, seuils, appuis, renforts... ainsi que tout élément spécial tel que : planelles, blocs U, blocs d'angles...

B - DESCRIPTION DES OUVRAGES :

0 – LIMITES DES PRESTATIONS:

- Réception contradictoire des supports avec les lots suivants
 - Etanchéité
 - Menuiseries bois
 - Cloisons – faux plafonds
 - Revêtements de sols
 - Peintures
- A charge de la présente entreprise toutes les réservations et percements en maçonnerie en coordination avec les différents lots techniques, y compris rebouchages.
- L'ensemble des plans et documents techniques d'exécution seront transmis au bureau de contrôle pour avis avec copie au maître d'ouvrage et maître d'œuvre. L'ensemble de ces documents ainsi que les documents complémentaires demandés cour chantier devront être transmis dans les délais impartis.
- L'entreprise, avant remise de son offre devra impérativement se rendre sur les lieux afin de remettre un devis forfaitaire comprenant toutes sujétions de chantier vis à vis des mitoyens, des lieux, des accès, du volume à évacuer, des renforts si nécessaires sur les ouvrages conservés ;

1. INSTALLATION DE CHANTIER - PREPARATION:

Dispositions communes d'installation de chantier, à mettre en place par la présente entreprise et à maintenir pendant toute la durée du chantier, l'ensemble de ces installations devront respecter les demandes du coordonateur SPS:

- **A charge de la présente entreprise la fourniture et mise en place des alimentations suivantes pendant toute la durée des travaux :**
 - Mise en place d'un compteur d'eau depuis les arrivées d'eau existantes de la Mairie avec mise en place d'un robinet de puisage. Consommation d'eau à charge du compte prorata
 - A charge de la présente entreprise la fourniture et mise en place de coffrets de prises chantier avec arrêt d'urgence au rez de chaussée et au 1^{er} étage. A charge de la présente entreprise l'ensemble des protections conformément à la réglementation en vigueur. Alimentation du coffret chantier depuis le compteur existant
- **Panneau de chantier**
 - Un panneau de chantier de 2m x 3m minimum, mis en place en façade. Il devra être installé d'ici la fin du mois de préparation et évacuer avant la réception des travaux.
 - Le dessin du panneau sera soumis au visa du maître d'œuvre avant réalisation et devra prendre en compte les divers éléments demandés par le maître d'ouvrage et maître d'Oeuvre
- **Barraquements**
 - Mise à disposition par le Maître d'ouvrage d'une salle pour réunion
 - Aménagement d'une salle de réunion à charge de la présente entreprise comprenant la mise en place de tables et de chaises en nombre suffisant. L'ensemble de ces locaux devront être maintenus propre pendant toute la durée du chantier, entretien de ces locaux à charge du compte prorata.

- Aménagement d'un vestiaire et d'un réfectoire conformément à la réglementation à charge de la présente entreprise. L'ensemble de ces locaux devront être maintenus propre pendant toute la durée du chantier, entretien de ces locaux à charge du compte prorata
- Des sanitaires Publics à Proximité du chantier seront mis à disposition.
- L'ensemble des installations devront être déposées avant la réception des travaux et les locaux devront être remis en l'état.
- **Clôtures, bennes et protections collectives**
 - A charge de la présente entreprise la fourniture et mise en place de clôtures de chantier de type HERAS ou équivalent en fermeture du chantier sur le devant de la Mairie.
 - Le chantier devra être maintenu fermé pendant toute la durée des travaux
 - L'espace étant exigü à charge de chaque intervenant d'évacuer leur propre déchets. Dans le cas de manquement le Maître d'œuvre mandatera une entreprise de son choix pour évacuer les déchets aux frais des entreprises responsables ou au frais du compte prorata dans le cas de déchets non identifiables.
 - A charge de la présente entre la fourniture et mise en place de l'ensemble des protections collectives conformément au PGC SPS joint au présent DCE. A Charge de la présente entreprise le maintien de ces installation en état pendant la durée du chantier.
 - A charge de la présente entreprises les démarches suivantes avant le démarrage des travaux, notamment la réalisation de l'ensemble des DICT, une copie des demandes et une copie des retour des concessionnaires seront adressées au maître d'œuvre.
- **Compte prorata**
 - Gestion du compte prorata à charge du présent lot
 - La convention du compte prorata devre être établie lors du mois de préparation.
- **Etude béton armé d'exécution**
 - L'étude BA est réalisée par le BET VIAL - "L'arche Bötti" 115 Allée Norbert Wiener 30035 NÎMES Cedex 1
Tel : 04.66.38.10.29 - Fax 04.66.38.30.56 - Email: betvial@gmail.com
 - Les plans d'exécution sont à charge de la présente entreprise
- **Constat d'huissier**
 - A Charge de la présente entreprise la réalisation d'un passage d'huissier avant le démarrage des travaux afin de constater les existants et les environnants (état des voiries existantes, places de stationnement, façades, constat du bâtiment existant, etc...)

2. DEMOLITIONS :

L'entreprise aura à sa charge les démolitions, déposes et évacuations à la décharge acceptant ce genre de gravats ou déchets suivant plans architecte et liste non limitative suivante comprenant :

Description :

Généralités

- Démolition et évacuation du trottoir existant en pied de façade Nord. Travaux comprenant le sciage des enrobés existants.

- Dépose et évacuation des cloisons existantes au droit des locaux suivants, travaux comprenant les rebouchages en sol et les dressages en murs suite aux démolitions
 - Cloisons de l'accueil public
 - Cloisons des sanitaires dans le dégagement rez de chaussée
 - Cloisons des sanitaires de la cour.
- Dépose et évacuation des sols existants et la chape de pose au droit de la salle de conseil, sanitaires et dégagement devant les sanitaires. Travaux comprenant la dépose des plinthes existantes.
- Démolition et évacuation du dallage existant de la cour.
- Dépose partielle du réseau EP supposé ainsi que la grille avaloir au droit de la cour jusqu'au regard créé.
- Dépose partielle du réseau EU existant dans la cour . Réseau déposé jusqu'au regard créé dans la salle des mariages.
- Dépose et évacuation des portes existantes suivantes :
 - Porte intérieure du Sas.
 - Porte coulissante de la salle du Conseil
- Dépose et évacuation de la porte bois d'accès à la cour existante. Travaux comprenant la dépose du cadre et des pattes de fixation.
- Dépose et évacuation du faux plafond bois existant au droit du local Urbanisme. Travaux comprenant la dépose de l'ensemble des suspentes existantes et de l'isolant et des luminaires existants
- Dépose et évacuation des plafonds plâtre y compris suspentes et isolant au droit des sanitaires existants et du dégagement.
- Dépose et évacuation des poutres bois existantes de charpente situées dans la cour de la Mairie, travaux comprenant le rebouchage soigné des empochements suite à la dépose des poutres.
- Dépose de la fenêtre de l'étage donnant sur cour et démolition de l'allège existante. Travaux à réaliser en coordination avec le titulaire du Lot Menuiseries extérieures afin que les démolition soient réalisées juste avant la pose de la nouvelle porte.
- Dépose et évacuation de la grille de défense existante au droit de la fenêtre donnant sur la cour du 1^{er} étage. Dépose soignée pour éviter les dégradations sur la pierre. Toutes dégradations devront être reprises dans le cadre du Marché.
- Dépose de l'ensemble de la Faïence existante au droit des murs parois conservées des sanitaires et de la kitchenette. Travaux comprenant les dressages en murs suite à la dépose de la Faïence pour parement livré prêt à peindre.

Localisation:

- Démolitions suivant plans Architecte

3. REPRISES EN SOUS OEUVRE

Description :

- Démolitions des parties à supprimer, étaie, évacuation des ruines.
- Pose de fers, poutres ou poteaux béton, entretoises et liaisons sur poteaux ou jambages béton suivant étude BA.
- Matage et mise en charge des maçonneries, reblocage soigné des ouvrages existants conservés.
- Raccordement d'enduits au ciment ou plâtre suivant les supports, avec les enduits existants (sous faces, joues, tableaux, embrasures, jambages) à l'identique de l'existant.
- Largeur utile de l'ouverture 3.15m

Sujétions:

- Travaux comprenant la dépose de la menuiseries existante au droit du sous Œuvre créé.
- Travaux comprenant la réalisation d'un encadrements béton (4 coté) au droit sous œuvre (Sismique)

Localisation :

- Sous œuvre entre la salle du Conseil et la cour suivant plans Architecte.

4. RESEAU SOUS DALLAGE

4.1 Tranchées sous dallage

Description :

- Terrassement des tranchées dans le sol existant
- A charge de la présente entreprise la fourniture et mise en place du sable de pose
- A charge de la présente entreprise la mise en place de grillages avertisseurs et le remblaiement avec graves compactées par couches de 20cm en finition suivant les règles en vigueur, compactage soigné.

Sujétions:

- Terrassement soigné au droit du sol de la mairie au droit de la modification des sanitaires intérieurs suivant plans
- Travaux comprenant a fermeture de la tranchée en béton au droit de la tranchée intérieure dans les sanitaires.
- Travaux comprenant le sciage du dallage béton existant au droit de la salledu conseil ainsi que la fermeture en béton des tranchées au même nu que le dallage existant.
- Tranchées pour réseau EU dans la salle du conseil et bureau 2.

Localisation:

Suivant plans Architecte

- Tranchée au droit du réseau EP depuis le pied des descentes EP jusqu'au réseau EP existant suivant plans
- Tranchée pour modification du réseau EU des sanitaires de la mairie
- Tranchée pour le réseau EU depuis le réseau existant jusqu'en pied du réseau EU des condensats dans la salle des mariages

4.2 Regards

Description :

- Terrassement en masse dans le terrain naturel
- Réalisation ou mise en place de regards
- Calage et mise à niveau à niveau en fonction des sols finis
- Travaux comprenant la fourniture de tampons à carreler tenus au niveau du sol fini en coordination avec le titulaire du lot Carrelage.
- Travaux comprenant la réalisation de cunettes passantes en fond de regard

Sujétions:

- Travaux comprenant de raccordement sur le réseau existant
- Travaux comprenant une vérification des réseaux EP et EU existants et un hydrocurage.

Localisation:

- Regard au droit du raccordement du réseau EP créé sur le réseau EP existant dans la salle des mariages

- Regard au droit du raccordement du réseau EU créé sur le réseau EU existant dans la salle des mariages

4.3 Réseau EP

Description :

- Canalisations PVC qualité EP, joint collés.
- Diamètres minimum à déterminer suivant DTU 60.11.
- Ce prix comprendra toutes les sujétions définies dans les remarques préliminaires.
- Pente des collecteurs = 1 % minimum.
- Réseaux posés dans terrain en place

Sujétions:

- Travaux comprenant le raccordement sur le regard créé
- Travaux comprenant la réalisation d'attente dépassant de 20cm du sol fini
- Coordination avec les titulaire des lot Plomberie et étanchéité pour la position des Attentes EP à laisser

Localisation:

- Réseau depuis le regard créé jusqu'aux attentes en pied de descentes EP

5. DALLAGE INTERIEUR:

Description :

- Fourniture et mise en place de tout venant de réglage
- Compactage très soigné du tout venant existant
- Film polyane de 150 microns avec croisement de 0,50 m aux raccords avec remontées périphériques.
- Réalisation d'un dallage en béton dosé à 300 kg de CPA 55 armé d'un treillis soudé de section approprié, épaisseur suivant plans BA du BET.
- Les armatures de la dalle seront renforcées par une nappe de treillis soudé supplémentaire calée autour des obstacles (poteaux, regards, angles rentrants).
- Surfaçage : Tirée à la règle pour parement prêt à recevoir un carrelage sur chape
- Épaisseur du dallage: minimum 13cm:
- Surcharges: suivant plans BA.
- Contrôles et essais béton à charge de l'entreprise à 28 jours 3 essais d'écrasement.
- Produit de cure contre les dessiccations.
- Joints sciés et de dilatation, désolidarisation des pénétrations et points singuliers.
- Tolérance d'exécution :
 - * Planitude rapporté à la règle de 2 m de longueur, < 7 mm.
 - * Niveau du dallage par rapport à un référentiel \square 5 mm.
 - * Horizontalité : 5 mm pour 10 m.

Sujétions:

- Travaux comprenant la fourniture et mise en place d'un isolant polyuréthane incompressible de 5cm d'épaisseur sous le dallage sur toute la surface du dallage. A charge de la présente entreprise le réglage du fond de forme avec évacuation si nécessaire de tout venant excédentaire.

Localisation :

- Dallage de la cour

6. PLANCHER DE LA COUR:

6.1 Poutres

Description :

- Fourniture et mise en place de poutres de type NAIL WEB ou équivalent, dimensionnement et entraxe suivant plans BA
- Travaux comprenant la réalisation de sommiers BA suivant plans BA.
- Pose des poutres sur sabots métalliques fixés sur les sommiers BA.
- Les poutres mise en place devront être traités fongicide et insecticide

Localisation :

- Poutres support du plancher suivant plans BA

6.2 Plancher collaborant

Description :

- Réalisation d'un plancher collaborants réalisés suivant plans du BET Structure et comprenant:
 - La fourniture et mise en place de bacs collaborants fixés sur les poutres décrites à l'Article précédent
 - La réalisation d'une chape béton suivant plans

Sujétions:

- Y compris toutes sujétions de réalisation, de découpes et de maintien des bacs sur la périphérie
- Travaux comprenant la réalisation de relevés au droit des puits de jours pour réalisation des relevés d'étanchéité.
- Travaux comprenant la réalisation de relevés sur l'ensemble de la périphérie de la terrasse pour relevés d'étanchéité.

Localisation :

- Plancher au dessus de la cour suivant plans Architecte et plans du BET Structure

7. POUTRES BA:

Description :

- Poutres béton armé coulées sur place.
- Béton dosé à 350 kg/m³ de CPJ 45 pour obtention d'une résistance $f_c 28 = 25$ MPa.
- Coffrage à parements soignés, ferrailage en acier H.A. y compris liaisons et attentes : arases et reprises bétonnage, angles et arêtes soignés.
- Ragréage des faces vues pour béton a parement soignés.
- Passage de canalisations, réservations, fourreaux... et coordination avec les corps d'état secondaires.

Sujétion :

- Prévoir essais normalisés de résistance à la compression sur éprouvettes béton.

Localisation :

- Poutre BA au dessus de la porte d'accès à la terrasse

8. DRESSAGE DE TABLEAUX:

Description :

- Dressage des murs existants ou tableaux en préparation pour pose de menuiseries.
- Travaux comprenant les décroustages, reprises de murs existants nécessaire et préparation des supports nécessaires au parfait achèvement.
- Coordination avec le titulaire du lot Menuiseries Bois.

Sujétions:

- Travaux comprenant la réalisation de feuillure dans le tableau de la porte d'accès à la terrasse en coordination avec le titulaire du Lot Menuiseries.

Localisation :

Suivant plans Architecte

- Tableaux au droit de la porte d'entrée existante.
- Tableaux au droit de la porte intérieure du SAS
- Tableaux au droit de la porte d'accès à la cour en rez de chaussée
- Tableaux au droit de la porte d'accès à la terrasse.

9. ESCALIER BETON:

Description :

- Escaliers droit en béton armé coulé en place
- Marches et contremarches parement soigné prêtes à recevoir un carrelage collé.
- Hauteur à monter: suivant plans architecte
- Emmarchement: variable entre 2 murs existants
- Hauteur maxi des marches = 17cm, giron minimum = 28cm
- Sous face parement très soignée

Sujétions:

- Une attention particulière sera apportée lors de la réalisation des marches afin d'avoir un giron et une hauteur de marche constante. Aucune malfaçon ne sera tolérée.

Localisation :

- Escalier créé entre l'escalier existant et la terrasse créée suivant plans

10. SEUIL:

Description :

- Réalisation d'un seuil de porte en béton avec façon de regingot
- Travaux à réaliser en coordination avec le titulaire du lot Menuiseries pour le dimensionnement du Regingot

Localisation :

- Seuil entre la circulation de l'étage et la terrasse créée suivant plans Architecte

11. GENOISE:

Description :

- Réalisation d'un rang de génoise en tuiles canal
- Travaux comprenant le rebouchage des vides entre tuiles

Localisation :

- Génoise au droit de la couverture créée au dessus de l'escalier d'accès à la terrasse

12. CHARPENTE - COUVERTURE:

12.1. Hypothèses de dimensionnement:

- Neige selon règles N84 modifiées 95 et 2000 : Zone" 1B.
- Vent région II, bâtiment fermé, site normal.
- Surcharges suspendues à la charpente 30daN /m²

12.2. Charpente traditionnelle:

Description :

- Fourniture et pose d'une charpente traditionnelle en pin ou sapin.

- La charpente mise en œuvre sera dimensionnée afin de respecter une tenue au feu d'une ½ heure
- Les bois mis en place seront de catégorie C22.
- Traitement fongicide, insecticide plurivalent par procédé agréé par le C.T.B. français résistant aux termites et offrant une garantie décennale.

Localisation :

- Charpente au droit de la couverture au dessus de l'escalier entre escalier existant et terrasse créée

12.3. Couverture tuiles:

Description :

Réalisation d'une couverture en tuiles romanes grand galbe comprenant :

- Chevrons:
Fourniture et mise en place de chevrons 60 x 80mm cloués sur les pannes bois de la charpente décrite précédemment
- Ecran et contre liteaux :
Fourniture et mise en place d'une feutre en sous face de couverture de type SPIRTECH tendues sur les chevrons et isolées des liteaux bois de 27 x 27 mm cloués dans le sens de la pente, écran arrêté avant faitages pour évacuation de l'air et ventilation.
La pose de l'écran sous toiture respectera les préconisations de l'avis techniques du produit.
- Liteaunage :
Liteaux bois de 27 x 40 mm minimum suivant écartement des chevrons et cloués perpendiculairement à ces derniers.
- Tuiles :
Tuiles canal, couleur au choix de l'architecte.
Fixation par collage, sachant que les tuiles des 2 premiers rangs seront toutes fixées sur les bords d'attaque du vent.
Pente : 30%.
- L'exécution des travaux de couverture sera conforme aux règles DTU 40.22.

Sujétions :

- Chevrant, liteaux et contre-liteaux seront en pin ou sapin de catégorie II minimum et traitées insecticide et fongicide par trempage.
- La section des liteaux doit permettre la circulation pour entretien.

Localisation :

- Couverture au dessus de l'escalier d'accès à la terrasse suivant plans Architecte.

12.4. Accessoires de couverture :

Description :

- Solins :
Réalisation de solins façonnés en plomb pour habergement des couvertures en murs, y compris mise en place d'un contre solin entête du relevé avec joint d'étanchéité.

Sujétions:

- Travaux comprenant le dressage des murs existant avant la réalisation des solins.

Localisation :

- Solins au droit des 3 coté de la couverture au dessus de l'escalier d'accès à la terrasse suivant plans Architecte.

12.5. Gouttière:

Description :

Les travaux comprennent :

- Fourniture et mise en place de gouttières zinc, y compris moignons au droit des descentes EP et tous les éléments de fixation nécessaires suivant plans architecte
- Positions suivant plans architecte

Sujétions:

- Travaux comprenant la réalisation de toutes les dilatations nécessaires
- Travaux comprenant la dépose de la gouttière existante.

Localisation:

Suivant plans Architecte

- Gouttières en bas de pente de la toiture de la mairie coté cour.
- Gouttière en bas de pente de la couverture créée au dessus de l'escalier d'accès à la terrasse

12.6. Descentes EP:

Description :

Les travaux comprennent :

- Fourniture et pose de descentes en zinc, à emboîtement caché avec raccordement sur les gouttières en zinc naturel.

Sujétions:

- Y compris fourniture et mise en place de boîtes à eaux pour raccordements des EP de la petite couverture créée au dessus de l'escalier d'accès à la terrasse suivant plans Architecte.

Localisation:

- Chutes EP en façade sur cour suivant plans Architecte.

13. SOCLE BA:

Description :

- Réalisation d'une dalle BA support de groupe de climatisation
- Travaux comprenant la fourniture d'un résilient sous la dalle BA
- Dalle avec surfacage soigné

Localisation :

- Dalles support d'unités extérieures de climatisation

14. ENDUITS:

14.1. Décrouitage des murs existants:

Description :

- Décrouitage des murs existant jusqu'au parement pierre existant comprenant notamment l'enlèvement ponctuels de revêtements muraux et de faïences.
- Purge des joints non adhérents
- Bloquage des pierres

Sujétions:

- Nettoyage quotidien du chantier et général en fin de travaux de ravalement, comprenant le ramassage des ruines et évacuation à la décharge publique.

Localisation :

Suivant plans Architecte

- Murs de salle des mariage suivant repérage Architecte
- Murs existants au droit de l'escalier créé d'accès à la terrasse

14.2. Rejointement de maçonnerie de pierre:

Description :

- Suite au décrouitage décrit à l'article 14.1. traitement de l'ensemble des joints entre pierre.
- Travaux comprenant un nettoyage de l'ensemble des éléments pierre par un procédé doux
- Joints traités en retrait de la pierre avec un enduit au mortier de chaux, couleur en qualité de finition au choix de l'Architecte

Sujétions:

- Nettoyage quotidien du chantier et général en fin de travaux de ravalement, comprenant le ramassage des ruines et évacuation à la décharge publique.

Localisation :

Suivant plans Architecte

- Murs de salle des mariage suivant repérage Architecte
- Murs existants au droit de l'escalier créé d'accès à la terrasse

14.3. Enduit à la chaux:

Description :

- Réalisation de façades en enduit à la chaux naturelle comprenant les prestations suivantes.
- Lavage haute pression des supports existants pour élimination des moisissures, pulvérulences et pollution.
- Rebouchage de tous trous apparents et dressage au mortier afin d'obtenir une planimétrie suffisante pour l'application de l'enduit à la chaux.
- Réalisation d'un enduit à 3 couches fini
- Giclage, dressage et finition avec enduit de mortier de chaux.
 - Gobetis de 5 à 10 mm d'épaisseur
 - Corps d'enduit 20 mm maxi d'épaisseur
 - Finition de 5 à 8 mm d'épaisseur
- Finition au choix de l'Architecte.

Sujétions :

- Grillage anti-fissuration aux liaisons maçonnerie/béton,
- Angles d'arrêt d'enduit, dressés à la règle, (sans baguette d'angle).
- Y compris toutes sujétions de préparation des supports existants nécessaires à la parfaite finition des ouvrages.
- Travaux comprenant les finitions en tableaux au droit des reprises de scellement des garde corps
- Travaux comprenant la réalisation d'enduit au droit de la génoise créée

Localisation :

- Mur créé donnant sur la terrasse du 1^{er} étage
- Raccords d'enduits en façade suite à la réalisation de la rampe handicapés et parvis.

14.4. Dressage de murs pour relevés d'étanchéité:

Description :

- Piquage des enduits et des joints entre pierre existants
- Bloquage des pierres au mortier
- Réalisation d'un enduit de dressage sur les murs existants au mortier taloché fin pour permettre le relevé d'étanchéité
- Hauteur du dressage à définir en coordination avec le titulaire du lot Etanchéité

Localisation:

- Au droit des murs existants contre la terrasse créée suivant plans Architecte

15. RAMPE HANDICAPES:

15.1 Fondations:

Description :

- Terrassements pour semelles isolées en puits et semelles filantes sous murs, poteaux porteurs. Section et ferrailage suivant plans béton armé du BET VIAL.
- Evacuation des déblais à la décharge la plus proche acceptant ce genre de déchets
- Réalisation par engin mécanique.
- Béton armé suivant prescription du BET structure, coulage à pleine fouille, rattrapage des hors profils de terrassements au gros béton.
- Pose des câbles de mise à la terre fournis par l'électricien.
- Des attentes en aciers H.A pour liaisons avec les murs seront à prévoir.
- Y compris éventuellement : passage canalisations et réseaux, réservations fourreaux et coordination avec les corps d'état secondaires.

Sujétions :

- Prévoir coulage des bétons de fondations à l'avancement des terrassements correspondants afin d'éviter l'altération des sols d'assise par d'éventuelles intempéries.
- Les terrassement des fondations contre le bâtiment existants et le mur de clôture du cimetière seront très soignées afin de ne pas les déchausser les fondations existantes.
- Travaux comprenant le remblaiement en pied de bâtiment suite à la réalisation des soubassements

Localisation :

- Semelles de fondations sous les soubassements de la rampe d'accès handicapés suivant plans Architecte

15.2 Soubassements:

Description :

- Réalisation des soubassements en pierre de taille batie à la chaux.
- Nature de la pierre : Pierre de Bourgogne, teinte et aspect au choix du Maître d'œuvre sur présentation d'échantillons

Localisation :

- Soubassements de la rampe handicapés

15.3. Dallage extérieur:

Description :

- Compactage du fond de forme suite à la démolition du trottoir
- Fourniture et mise en place d'un remblais en tout venant
- Réalisation d'un dallage en béton dosé à 300 kg de CPA 55 armé d'un treillis soudé de section approprié, épaisseur suivant plans BA du BET.

- Les armatures de la dalle seront renforcées par une nappe de treillis soudé supplémentaire calée autour des obstacles (poteaux, regards, angles rentrants).
- Surfaçage : Tirée à la règle pour parement prêt à recevoir un carrelage sur chape
- Épaisseur du dallage: minimum 13cm:
- Produit de cure contre les dessiccations.
- Tolérance d'exécution :
 - * Planitude rapporté à la règle de 2 m de longueur, < 7 mm.
 - * Niveau du dallage par rapport à un référentiel \square 5 mm.

Localisation :

- Dallage au droit de la rampe d'accès handicapés suivant plans Architecte
- Dalle portée en fermeture de la fosse de réparation

15.4 Marches pierre:

Description :

- Réalisation et mise en place d'un emmarchement en pierre de taille.
- Traitement des joints entre pierre
- Nature de la pierre : Pierre de Bourgogne, teinte et aspect au choix du Maître d'œuvre sur présentation d'échantillons
- Nez de marches arrondis suivant plans.

Localisation :

- Marches au droit du parvis suivant plans

15.5 Sol de la Rampe:

Description :

- Fourniture et mise en place de dalles de pierres posées à la colle
- Nature de la pierre : Pierre d'Espeil et de pierre de Bourgogne suivant calepinage Architecte.
- Travaux comprenant le traitement des joints entre pierre
- Travaux comprenant les ponçages des pierres si nécessaire en cas de désaffleurement
- Dalles toute largeur au droit de la rampe et du parvis.

Sujétions:

- Travaux comprenant le raccordement entre l'intérieur et l'extérieur avec une pierre de seuil de Bourgogne suivant plans Architecte. A charge de la présente entreprise la dépose des pierres nécessaires pour le calage altimétrique entre la rampe et l'intérieur du bâtiment.
- Travaux à réaliser en coordination avec le titulaire du lot Gros Œuvre au droit du seuil de la porte afin de ne pas avoir de ressaut supérieur à 2cm entre l'intérieur et l'extérieur.
- Travaux comprenant l'incorporation dans la rampe pour la continuité du fil d'Ariane entre la Marie et la place de stationnement PMR

Localisation :

- Sol de la rampe handicapés suivant plans Architecte

15.6 Chasse Roue:

Description :

- Fourniture et mise en place d'un tube creux de 40mm de diamètre scellés dans la pierre.
- Protection du tube par métallisation, teinte au choix du maître d'œuvre

- Travaux comprenant la fourniture de rosace en finition au droit des scellements en sol.

Localisation :

- Chasse roue au droit de la rampe handicapés

15.7 Raccords d'enrobés:

Description :

- Suite au sciage des enrobés avant la démolition du trottoir, à charge de la présente entreprise la réalisation de l'ensemble des raccords d'enrobés contre la rampe et les façades existantes.
- Travaux comprenant le compactage soigné et toutes les finitions contre les parois verticales et contre les enrobés existants

Localisation :

- Chasse roue au droit de la rampe handicapés

15.8 Bornes anti-stationnement:

Description :

- Fourniture et mise en place de bornes métalliques suivant plans Architecte
- Bornes scellées dans le sol existant.
- Massif de scellement à charge de la présente entreprise ainsi que tous les raccords d'enrobés
- Protection de la borne métallique par métallisation. Teinte au choix du Maître d'œuvre.

Localisation :

- Bornes devant l'entrée de la Mairie suivant plans Architecte

16. VRD:

16.1 Signalisation verticale:

Description :

- Dépose du poteau de signalisation existant au droit de la place PMR existante
- A charge de la présente entreprise la reprise d'enrobés au droit du mat existant
- Réalisation d'un massif pour scellement du poteau au droit de la nouvelle place de stationnement avec toutes sujétions de reprises et de finitions au droit des enrobés existants

Localisation :

- Poteau au droit de la place de stationnement PMR déplacée suivant plans Architecte.

16.2. Marquage au sol:

Description :

- Marquage au sol par peinture de qualité routière sur les enrobés.
- Réalisation des marquages suivants.
 - Traçage de bandes de peinture blanche de 10cm de large en délimitation des places de stationnement
 - Passage piéton entre la place de stationnement et la Mairie
 - Marquage au sol au droit des places de stationnement handicapés (peinture bleu au droit de la place + pictogramme en partie centrale + 2 petits pictogrammes en fond de place)

Sujétions:

- Travaux comprenant la peinture noire pour masquer les traçages existants

Localisation :

- Suivant plans Architecte

16.3. Bande podotactiles:

Description :

- Réalisation de bandes de vigilances podotactiles en résine minérale au droit du passage piéton.
- Les bandes seront réalisées de couleur blanche.
- Bande réalisée suivant réglementation en vigueur.

Localisation :

- Bandes de vigilance de part et d'autre du passage piéton suivant plans Architecte

16.4. Bande de guidage:

Description :

- Réalisation d'un bande de guidage en résine minérale au droit du passage piéton en saillie par rapport à la voirie existante.
- Les bandes seront réalisées de couleur blanche.
- Bande réalisée suivant réglementation en vigueur.

Localisation :

- Bandes de guidage de la place handicapés jusqu'à la rampe handicapés suivant plans Architecte